

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte du 29 janvier 2024 au 29 février 2024 inclus (32 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la SARL J. LACHAUX. Cette enquête publique unique regroupe une enquête publique portant sur une demande pour le renouvellement de l'exploitation et l'extension de la carrière en roches massives de grès de Lissoulière implantée sur le territoire de la commune de Brive-la-Gaillarde, et une enquête publique relative à la déclaration de projet du plan local d'urbanisme (PLU) pour la mise en conformité du document d'urbanisme de la commune de Brive-la-Gaillarde.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière pour une durée de 30 ans avec extension d'une surface cadastrale de 48 649 m<sup>2</sup>, portant la surface totale de la carrière à 157 678 m<sup>2</sup> (dont 1,24 ha concernés par une procédure de défrichement) ; mise en compatibilité du règlement du plan local d'urbanisme de la ville de Brive-la-Gaillarde par le passage des parcelles section EH n°282, 139, 140, 280, 387, 386, 385, 168, 169 et 289 de la zone A (agricole) ou Nr (naturelle remarquable) vers la zone Nc (naturelle carrière).

La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier, une dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° du I de l'article L.411-2 (« dérogation espèces protégées »).

Monsieur Fabrice BARGERIE, agriculteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation, ICPE, IOTA) comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, sera tenu à la disposition du public, du 29 janvier 2024 au 29 février 2024 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie de Brive-la-Gaillarde située Place Jean Charbonnel aux heures d'ouverture des services du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Brive-la-Gaillarde,

– adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur par correspondance à la mairie de Brive-la-Gaillarde, siège de l'enquête ; par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique unique sur le projet de la SARL J. LACHAUX).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Brive-la-Gaillarde : lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 – mercredi 14 février 2024 de 14h00 à 17h00 – jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Brive-la-Gaillarde pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Monsieur Vincent LACHAUX, gérant du site. Numéro de téléphone : 05 55 85 14 77 – courriel : [contact@blocs-beton.fr](mailto:contact@blocs-beton.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le - 8 JAN. 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA